

E 2001 (B) 1/82

Le Professeur W.E. Rappard au Chef du Département politique, F. Calonder

R

Paris, 29 avril 1919

I. Radio-Télégraphie.

J'ai reçu il y a deux jours la visite d'un M. Rogers que le colonel House m'avait envoyé pour m'entretenir de l'établissement éventuel d'une station de radio-télégraphie en Suisse. M. Rogers qui, en temps ordinaire s'occupe, si j'ai bien compris, à la fois d'information et de publicité d'une part, et de télégraphie avec et sans fil de l'autre, est actuellement au service du Gouvernement des Etats-Unis. A la demande du colonel House, et avec son autorisation, il est venu m'entretenir de la suite qu'il conviendrait de donner aux premières et très vagues propositions qui



nous avaient été faites à ce sujet il y a quelques semaines et que je vous avais transmises.

Le Gouvernement américain estime qu'il serait dans l'intérêt de la Ligue, d'établir en Suisse une station de radio-télégraphie munie d'appareils assez puissants pour lui permettre d'être en contact avec le monde entier.

Le siège de cette station serait déterminé non par l'emplacement du siège de la Société des Nations, mais par un ensemble de conditions géographiques et climatologiques. Il s'agirait de trouver en Suisse un lieu où le fonctionnement de la télégraphie sans fil soit, autant que possible, à l'abri des perturbations atmosphériques. Pour éviter des frais de construction inutiles, il y aurait avantage à quitter la plaine et à s'installer près des Alpes où les différences de niveau naturelles permettraient de faire l'économie de tours et de poteaux spéciaux.

La construction de cette station pourrait être faite par les soins du Département de la Marine du Gouvernement américain qui possède, paraît-il, des brevets particulièrement précieux pour cela. La Marine américaine est sur le point d'achever la construction, à Bordeaux, d'une station semblable. Celle-ci comporte 10 poteaux d'une altitude de 800 pieds chacun. Le coût de la station de Bordeaux a été d'environ 2 millions $\frac{1}{2}$ de dollars. M. Rogers m'assure que si l'on peut tirer parti en Suisse de la configuration accidentée du terrain, ce coût serait sensiblement réduit. D'après l'idée exposée par M. Rogers, l'établissement serait fait aux frais et risques du Gouvernement américain, qui serait disposé ensuite à le céder à des conditions à débattre, ou bien au Gouvernement suisse, ou bien à la Ligue des Nations.

Cette station devrait servir en premier lieu à la Société des Nations, qui aurait la priorité pour tous les messages qu'elle aurait à transmettre; en second lieu, la station serait au service du Gouvernement fédéral. Enfin, elle serait à la disposition du public des commerçants et journalistes qui auraient recours à ses services, moyennant le paiement de taxe dont le Gouvernement fédéral établirait le tarif.

Dans l'idée du Président Wilson, m'a assuré M. Rogers, il serait extrêmement important, pour le développement de la Société des Nations et pour l'avenir pacifique de l'humanité, que Genève devînt, en partie grâce à cette station de radio-télégraphie, le centre mondial d'informations en matière politique internationale. Il est très facile paraît-il, au point de vue technique, de relier la station radio-télégraphique avec un point quelconque des environs immédiats ou lointains, de sorte qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que la station fût dans la Suisse primitive, dans les Grisons ou dans le Valais, alors que le siège de la société serait établi à Genève.

Pour entamer les pourparlers et pour faire les reconnaissances de terrain nécessaires à l'établissement d'un devis, M. Rogers, toujours au nom du colonel House, m'a suggéré l'idée de prier le Gouvernement fédéral de bien vouloir adresser au Gouvernement des Etats-Unis, une invitation pour l'engager à envoyer en Suisse deux ou trois experts. Ces MM. viendraient chez nous, seraient mis en rapport avec les hauts fonctionnaires de notre administration des télégraphes et feraient avec eux les reconnaissances nécessaires.

J'ai cru pouvoir assurer M. Rogers que cette suggestion, que je me suis engagé

à transmettre immédiatement, serait prise en sérieuse et prompte considération par le Gouvernement fédéral, de la part de qui j'espérais pouvoir, dans quelques jours, transmettre au colonel House, une réponse affirmative.

II. Initiative Nansen.

M. Nansen m'a exposé avant-hier les difficultés qu'il éprouvait à transmettre, au Gouvernement de Lénine, la correspondance qu'il avait échangée avec les Alliés. La station radio-télégraphique de Paris a refusé de transmettre son message, en invoquant son désir de ne pas entrer en relations directes avec les autorités bolchevistes. Le Gouvernement hollandais qui possède, paraît-il, également une station de télégraphie sans fil, a refusé la transmission du message de M. Nansen, en déclarant qu'elle n'était pas en contact avec la Russie. M. Nansen ignore s'il s'agit là d'une difficulté d'ordre technique ou politique. Ayant essuyé ces deux refus, il a transmis son message par la valise diplomatique au Gouvernement de Norvège à Christiania qui, sans moyen d'entrer en rapport directement avec Pétrograd, a prié le Gouvernement allemand de se charger de la transmission. Ce dernier, par la même voie, a fait demander à M. Nansen si Paris était d'accord et M. Nansen a pris sur lui de répondre par l'affirmative.

Je n'ai pas caché à M. Nansen combien son attitude dans cette affaire me paraissait téméraire. De toute façon, l'intervention du Gouvernement allemand comme intermédiaire entre les Alliés et les Bolchevistes, me paraît extrêmement malheureuse. Pour ma part, je serais fort étonné si l'imprudence commise par M. Nansen n'avait, pour lui et son entreprise, les conséquences les plus regrettables. M. Nansen a bien reconnu qu'il avait assumé une très lourde responsabilité, mais il a ajouté: La pensée que chaque jour de retard coûtait la vie à quelques milliers de malheureux, m'a décidé à aller de l'avant tout de même.

D'autre part, par l'intervention de M. Backmetieff, ancien ambassadeur de Kerensky à Washington, M. Nansen a été informé que l'amiral Koltchak serait disposé à informer la population de la Russie, dont il combat le Gouvernement, qu'il était prêt à la ravitailler en céréales. Je pense, comme M. Nansen, qu'il ne s'agit là que d'une offre de Gascon inspirée par une pensée plus politique qu'humanitaire et destinée à détacher la population russe de ses Gouvernants actuels. M. Nansen cependant voit d'un très bon œil ce geste de l'amiral Koltchak et s'est déclaré disposé à assurer la distribution des secours qui lui seraient transmis de ce côté.

Peut-être qu'avant le départ de cette lettre, je pourrai compléter encore les informations que j'ai eu l'honneur de vous donner à ce sujet.

30 Avril matin

III. Législation ouvrière.

Le Département de l'Economie publique m'a fait l'honneur, il y a quelques jours, de m'engager, par dépêche, à représenter la Suisse dans la Commission de Préparation de la Conférence de Washington et, notamment, à la séance de cette

29 AVRIL 1919

733

commission qui aura lieu à Londres le 6 Mai. J'ai prié M. Dunant de bien vouloir remercier très chaleureusement M. le Conseiller Fédéral Schulthess de cet honneur, tout en lui déclarant que je ne me sentais pas libre de l'accepter. Outre mon désir très vif de reprendre mes fonctions universitaires, mon refus m'a été dicté par le sentiment que, pour être dignement représentée dans cette commission, la Suisse devait l'être par un spécialiste. Les scrupules patriotiques que j'éprouvais à me dérober à une tâche très importante, et pour laquelle je ne me sentais que fort insuffisamment préparé, ont été dissipés par la proposition de M. Dunant qui a eu l'heureuse idée de suggérer le nom de M. Picard. Par tout ce que MM. Huber et Dunant me disent de ce juriste, spécialiste en droit du travail, il me semble que c'est l'homme désigné par ses antécédents pour cette très importante mission.

IV. Affaires financières.

Je ne mentionne l'objet de la mission de M. de Haller et de ses collègues, que pour vous informer que j'y suis resté tout à fait étranger, ce qui explique mon silence à ce sujet.

V. Vorarlberg.

J'ai l'honneur de vous remercier bien vivement de votre lettre à ce sujet, ainsi que du prompt envoi du mémoire rédigé par M. le Ministre Lardy, et des cartes.¹ La copie de la lettre pour M. Dunant et le mémoire, sont entre ses mains depuis hier soir.² Nous avons lu attentivement ensemble, M. Huber et moi, le mémoire, et, sauf quelques légères modifications de forme, il nous paraît tout à fait acceptable. Dès qu'il aura pu être dactylographié, j'en remettrai un exemplaire au colonel House et un autre à la Délégation britannique. M. Ador, que M. Dunant avait entretenu de ce mémoire, a exprimé quelque étonnement de ce que des démarches analogues n'aient pas été faites auprès du Gouvernement français. J'ai expliqué qu'il ne s'agissait nullement d'une note, mais uniquement d'un mémoire explicatif demandé par le colonel House en réponse à une première démarche auprès de lui. Je pense que M. Dunant vous aura écrit ou télégraphié à ce sujet pour solliciter l'autorisation, que je croyais toute acquise, de prendre discrètement des informations auprès du Gouvernement français et la Délégation italienne, comme celles que je prends à ce sujet, à votre demande, auprès des Délégations américaines et britanniques.

VI. Croix-Rouge internationale.

Mademoiselle Cramer et moi, nous sommes ici en actives négociations avec M. Davison et ses collègues de la Croix-Rouge américaine. Nous voudrions empêcher, si possible, la constitution immédiate d'une Ligue des Croix-Rouges de la Paix, en attendant le moment où cette ligue pourrait devenir universelle et embrasser la totalité des Croix-Rouges actuellement reconnues. D'autre part, nous

1. Cf. n° 360.

2. Cf. n° 360 note 2.

ne voulons rien faire pour entraver l'action de M. Davison dans ce qu'elle a de généreux et d'immédiatement utile. Nous lui proposons donc d'entreprendre son activité sous les auspices du Comité International, mais avec les ressources de la Croix-Rouge américaine qui voudrait se joindre à elle. Nos conversations à ce sujet, auxquelles M. Ador a bien voulu participer hier, n'ont pas encore abouti. Personnellement, je doute fort que nous arrivions à nos fins, car la formule de réalisation de M. Davison est plus simple et plus nette que la nôtre. M. Davison m'a annoncé hier qu'ils avaient déjà fait choix du Directeur général de leur Ligue, en la personne d'un général de division anglais, proposé par l'Ambassade britannique à Paris.

VII. Commission des responsabilités.

Comme vous l'aurez vu dans la Presse, la dernière séance plénière de la Conférence de la Paix aurait dû, selon son ordre du jour, ratifier les conclusions de la commission chargée d'étudier la question des responsabilités de la guerre. Les journaux avaient déjà publié ces conclusions tendant entre autres à l'extradition de l'ex-empereur d'Allemagne. A la surprise de tous les non-initiés, M. Clemenceau leva cependant la séance avant-hier soir, avant que cette matière eût été abordée.

L'explication de ce curieux incident m'a été fournie par un membre de la Délégation anglaise. Il paraît que, lorsque les délégués des Dominions britanniques eurent connaissance des conclusions de la commission des responsabilités, ils manifestèrent un vif mécontentement. Dans une séance plénière de la délégation de l'Empire, ils s'opposèrent à l'adoption de certaines de ces conclusions. Le général Botha, en particulier, rappela longuement et d'une façon très émouvante, les souvenirs de la guerre des Boers. Celle-ci fut prolongée inutilement de 18 mois, déclara-t-il, parce que nous ne voulûmes pas accepter de livrer certains des nôtres aux Anglais. L'armistice, que nous réclamions, et qui nous fut d'abord refusé, poursuivit-il, nous fut accordé 18 mois plus tard, après une effusion de sang tout à fait superflue. Le général Botha en concluait qu'il était maladroit, injuste et contraire à l'intérêt des Alliés, d'imposer aux vaincus ce qui risquerait d'apparaître au monde comme un acte de lâcheté.

A la suite de cette séance de la délégation britannique, Lloyd George dut demander l'ajournement de la décision définitive à la Conférence de la Paix.

VIII. Question des indemnités.

M. Ador nous a raconté hier soir sa conversation avec le Président Poincaré à ce sujet. La discussion entre les Américains et leurs Alliés britanniques et français, sur le montant et la portée de ce qui constitue les réparations et les restaurations, ne datent pas d'hier. Il est inconcevable, à mon sens, que le Président Poincaré n'ait pas encore compris que l'interprétation américaine, selon laquelle on n'exigerait des Allemands que la réparation des dommages causés et non pas le remboursement intégral des frais de guerre, était plus conforme à l'intérêt français que celle de l'Angleterre. Comme la somme que l'on pourra tirer de l'Allemagne ne sera certainement pas supérieure au montant des réparations,

au sens américain, la part qui en reviendra à la France, si l'on cherche à y ajouter les frais de guerre, sera certainement plus réduite que d'après l'interprétation britannique. Je crois vous avoir déjà rapporté, dans une de mes précédentes lettres ou dans une conversation que j'avais eu l'honneur d'avoir avec vous à Berne, que les Américains n'avaient fait mine de céder aux Anglais sur ce point, que pour sauver l'existence du cabinet britannique que Lloyd George disait menacée s'il n'obtenait pas une solution dans laquelle l'opinion publique anglaise put voir la réalisation de ses promesses électorales. Je fus frappé, dans ma conversation avec le Président Wilson l'autre jour, d'un mot qu'il dit au sujet de la Belgique. Les Belges, me dit-il, sont irrités au sujet du siège de la Société des Nations, surtout parce qu'ils ont l'impression qu'on est en train de commettre des injustices à leur égard en matière de réparations. Je partage d'ailleurs sur ce point, poursuit le Président, l'opinion et le ressentiment des Belges.

Il est évident que plus on voudra faire figurer les frais de guerre dans la note que l'on présentera à l'Allemagne, plus la part des principales victimes de la guerre, c'est-à-dire, la France, la Belgique et la Serbie, sera réduite. Au sujet des exigences des Alliés à l'égard de l'Allemagne, j'appris l'autre jour, de M. Keynes, un des économistes qui font partie de la délégation anglaise, qu'elles comporteraient la livraison de toute la flotte de Marine marchande, à la seule exclusion des navires de moins de 1600 tonnes. Les Alliés exigeront non seulement la livraison de tout ce tonnage, mais ils se réserveront en outre le droit de saisir, pendant une période encore indéterminée, tout le produit des chantiers maritimes allemands.

Il en est d'ailleurs, paraît-il, de même, d'après ce qu'indiquent les journaux et ce qui m'a été confirmé par mon ancien collègue, le Professeur Taussig, de l'indemnité de guerre. On songerait actuellement à demander à l'Allemagne le versement par annuités, d'une somme fixée à environ 150 milliards, paraît-il. Mais en outre, on l'obligerait à se déclarer prête à verser plus tard des sommes supplémentaires d'un montant encore indéterminé.

Ces exigences, qui paraissent tout à fait insensées à tous les esprits pondérés et en particulier à mes deux informateurs, sont malgré cela maintenues pour donner satisfaction à l'opinion publique en Angleterre et en France. A un dîner auquel j'assistai l'autre soir avec MM. Gide et Rist, deux Américains et un Anglais, ces derniers, tous trois membres de leurs délégations respectives, déclarèrent qu'à la place des Allemands, ils refuseraient la signature d'un traité si follement exigeant. Ils inclinaient cependant à penser que les Allemands signeraient, comptant bien sur l'avenir pour montrer combien irréalisables étaient les conditions qui leur étaient imposées.

IX. Société des Nations.

J'ai réservé ce sujet capital pour la fin de mon rapport pour pouvoir vous rendre compte des conversations que M. Ador doit avoir avec Lord Robert Cecil et avec le colonel House cet après-midi. En attendant, je me permets de vous fournir quelques indications sur des points secondaires.

a). Siège.

M. Miller m'a avoué qu'il était l'auteur de la clause nouvelle en vertu de laquelle le Conseil exécutif pourrait déplacer le siège de la Société si cela devenait nécessaire. Il m'a assuré, en même temps, que cette clause n'avait été insérée que pour obvier à une difficulté qui pourrait éventuellement se présenter, si rien n'était dit à ce sujet. Il est bien entendu, me dit M. Miller, qui me témoigne de nouveau depuis quelques jours beaucoup plus d'amabilité, il est bien entendu que le siège de la Société est établi à Genève. Ce n'est qu'au cas où votre Gouvernement changerait, pour devenir bolcheviste par exemple, que la Société des Nations pourrait désirer voir le siège fixé ailleurs. Ce n'est donc qu'en vue d'une éventualité tout à fait improbable et lointaine, que nous avons cru bon d'insérer cette clause. M. Miller m'a promis de venir à Genève l'hiver prochain pour faire des conférences sur la Société des Nations. Je vous l'indique, parce que j'ai la conviction qu'il croit fermement que le siège de la Société sera fixé à Genève. Je n'ai cependant pas encore osé revenir avec lui sur la question de notre neutralité, dont je sais, par une voie indirecte, qu'il est toujours l'adversaire résolu.

b). Réserves françaises.

Il paraît, d'après des renseignements de source américaine, que MM. Bourgeois et Larnaude avaient rédigé le rapport dont M. Bourgeois a donné lecture à la dernière séance plénière de la Conférence de la Paix, avec l'intention de faire discuter les deux réserves françaises relatives, d'une part, au contrôle des armements et, d'autre part, à l'établissement d'une force de police internationale. Ce serait sur l'intervention personnelle de M. Clemenceau, qui a dicté à M. Pichon la déclaration dont vous avez eu connaissance par les journaux, qu'ils y ont renoncé.

c). Attitude de la Belgique.

La déclaration faite par M. Hymans à la conférence plénière, aux termes de laquelle les peuples ne devaient pas négliger leur propre sécurité malgré l'établissement d'une Société des Nations, visait probablement à la conclusion d'une alliance défensive avec la France. Les paroles dites à M. Ador par M. Poincaré hier, au sujet de la possibilité de conclure des alliances défensives au bénéfice de l'article 21 (Pacte de la Société des Nations), me paraissent confirmer cette probabilité.

d). Entrevue Ador-Clemenceau.

M. le Ministre Dunant a bien voulu me remettre le compte-rendu de la conversation qui a eu lieu entre M. Ador et M. Clemenceau avant-hier³, en me demandant d'en faire un de mon côté. Je puis m'en dispenser, car le sien me paraît à la fois très fidèle et très complet. Je ne me souviens que d'une seule observation faite par M. Clemenceau et qui ne figure pas dans le procès-verbal de M. Dunant. Elle n'a d'ailleurs qu'un intérêt anecdotique. M. Clemenceau a déclaré qu'il était bien

3. Cf. annexe au présent document.

29 AVRIL 1919

737

plus heureux pendant la guerre que maintenant, car il préférait la vie de plein air et de lutte qu'il menait alors, à celle faite de discussions irritantes qui lui est imposée maintenant.

Je n'ai donc rien à ajouter au rapport de M. Dunant à ce sujet, ni à ce que je vous ai dit de cette conversation dans ma dernière lettre.⁴ La valeur des déclarations faites par M. Clemenceau me paraît évidemment atténuée par le peu de cas qu'il fait de la Société des Nations et par son évidente ignorance des termes du Pacte. Cependant, doublées par la déclaration que m'a faite M. Dutasta en sortant du cabinet du Président du Conseil, les observations très catégoriques de M. Clemenceau gardent une valeur certaine pour nous.

4 heures 10 soir

Avant de vous rendre compte de la conversation qui a eu lieu ce matin entre Lord Robert Cecil et M. Ador, je me permets d'attirer votre attention sur la copie de la lettre à M. Schulthess que je vous envoie ci-jointe.⁵ Je suis vraiment désolé, pour des raisons tant personnelles que nationales, que l'on n'ait pas trouvé dans toute la Suisse, un spécialiste en matière de législation ouvrière du travail, pour occuper ce poste. Quoique les représentants anglais et américains m'aient très vivement engagé à l'accepter, je sais qu'ils ne tarderont pas à s'apercevoir de mon insuffisance, et mon patriotisme en souffre plus encore que mon amour-propre. Comme la demande m'était adressée au nom du Conseil fédéral, j'admets que vous êtes d'accord avec cette décision et je m'incline.

X. Entrevue Ador-Cecil.

M. Ador a de nouveau exposé notre situation avec beaucoup de force, en montrant combien il était nécessaire, pour assurer l'adhésion du peuple suisse aux statuts de la Société des Nations, que le Gouvernement puisse, en toute franchise et en toute clarté, déclarer qu'ils ne portaient aucune atteinte à notre neutralité militaire. En terminant son exposé, M. Ador a dit quelques mots des clauses relatives au désarmement qui nous obligeraient peut-être à réduire nos effectifs militaires. Cette réduction, poursuivit-il, serait d'autant plus facilement acceptée par le peuple suisse, que l'état des finances fédérales l'exige.

Lord Robert Cecil déclara tout d'abord qu'au sujet du désarmement, il ne prévoyait aucune difficulté quelconque. L'on n'imposerait aux termes du pacte, le désarmement à aucune nation alliée ou neutre. L'on se bornerait à accepter le tableau de réduction qu'elles jugeraient bon de présenter.

Lord Robert Cecil aborda ensuite le sujet principal de l'entretien. Tout en comprenant fort bien nos difficultés et notre besoin de clarté, il déclara qu'il n'était pas en mesure de nous donner des assurances au sujet de notre neutralité dont nous pourrions faire état publiquement. Tout d'abord, dit-il, je connais trop

4. Cf. n° 365.

5. Non reproduite, cf. J.I.149, Mission Paris 1919, I + III.

mal l'acte de 1815 pour me rendre compte si son maintien ou sa confirmation n'irait pas au delà de la reconnaissance de la neutralité purement militaire que vous sollicitez seule. Ensuite, dit-il, je ne fais pas partie du Gouvernement britannique et une déclaration de ma part serait sans aucune valeur. En troisième lieu, j'estime que cette affaire ne regarde les Gouvernements qu'en seconde ligne. C'est affaire de la ligue beaucoup plus que de ses membres. Je vous engage donc à vous adresser, à titre officieux tout d'abord, à Sir Eric Drummond, le nouveau secrétaire général. Il vous demandera sans doute un mémoire et il pourra peut-être, après avoir pris les avis nécessaires, vous donner certaines assurances. Enfin, dit Lord Robert, je ne puis vous faire de déclarations officielles parce que mon expérience m'a appris que les déclarations de cet ordre étaient presque toujours la source de malentendus regrettables.

Je me suis permis alors de demander à Lord Robert s'il pensait que par l'intermédiaire du secrétaire général, nous pouvions espérer nous assurer des déclarations ou des interprétations authentiques de la part du Conseil exécutif de la ligue. Il me répondit que cela ne lui paraissait pas impossible, mais que cette déclaration, pour être valable, devrait sans doute être unanime.

A cet égard donc, la conversation avec Lord Robert Cecil ne donna pas de résultats tangibles. M. Ador exposa ensuite à Lord Robert combien le fait que l'Allemagne restait en dehors de la société, était de nature à augmenter l'opposition qui se manifesterait à son égard en Suisse. Lord Robert répondit ce qu'il avait déjà dit à plusieurs reprises auparavant, c'est qu'à son sens, l'Allemagne devait être admise bientôt. Il reconnaissait que son admission immédiate était impossible car rien ne garantissait encore la stabilité du Gouvernement allemand. Mais il estimait que si le régime actuel, ou quelque autre régime d'ordre se maintenait en Allemagne, il serait conforme à l'intérêt de la Société des Nations, qu'il fût admis dans un délai d'un an par exemple. Il espérait et il croyait que certaines déclarations seraient faites au moment de la signature de la Paix, par des représentants très autorisés des Gouvernements de l'Entente pour annoncer au peuple allemand l'intention de l'admettre bientôt à participer aux avantages et aux charges de la société. Il ajouta que cet avis semblait être partagé par des Français raisonnables en toujours plus grand nombre.

Je me permis à ce propos de lui rappeler l'attitude de M. Léon Bourgeois à ce sujet dans la conférence des Neutres à laquelle vous avez pris part à Paris. Il me répondit avec sa franchise caractéristique: Oui, mais Bourgeois est si stupide!

Je crois dans ces quelques lignes vous avoir rendu compte de la substance de cette conversation au cours de laquelle Lord Robert Cecil se montra toujours très bienveillant pour notre pays, très franc, mais désireux de ne rien dire qui pût éveiller des espoirs injustifiés.

Je dois interrompre ici ce rapport pour aller accompagner M. Ador chez le colonel House. J'espère et je compte avoir encore le temps de vous faire le récit de cette nouvelle conversation avant le départ du courrier.

6 heures 10 soir

Je sors de chez le colonel House où M. Ador, M. Huber et moi, nous avons passé environs 35 minutes. M. Ador a exposé la situation comme il l'avait déjà fait à M. Clemenceau et à Lord Robert Cecil, en insistant sur la nécessité qu'il y avait à envisager les faits tels qu'ils étaient, et à permettre au Conseil fédéral de présenter une question claire au peuple. Le colonel House nous dit qu'il avait longuement discuté la question avec Lord Robert Cecil au déjeuner. Il ne voyait pas qui pouvait nous donner l'assurance formelle que nous sollicitons. Les démarches auprès d'hommes d'Etat de l'Entente pouvaient être utiles sans doute, mais aucun d'eux n'avait l'autorité voulue pour pouvoir nous assurer que notre neutralité serait considérée comme compatible avec le pacte de la Société des Nations. Pour sa part, il estimait que cette neutralité ne nous était pas nécessaire, mais qu'il nous autorisait à déclarer publiquement que, d'après son avis, nous pouvions être reçus, tout en maintenant notre neutralité militaire. Il croyait cependant qu'en ayant le siège de la Ligue, nous jouissions d'un plus haut degré de sécurité que si nous demeurions à l'écart. Les Etats-Unis vous défendront toujours contre tout agresseur et c'est une garantie supplémentaire que la Ligue vous a apportée.

Je n'ai pas le temps de vous rendre compte de toutes nos objections et de ses réponses. Il est prêt à nous aider de toutes les façons, tout en espérant que nous ne poserons pas la condition de la neutralité, mais en nous assurant de son appui, même si nous devons la poser. Il nous a dit très franchement, ce que nous savions d'ailleurs déjà, que Lord Robert Cecil et lui étaient plus favorables ou plus indulgents à l'égard de notre neutralité que M. Miller. Mais il ajouta que l'opposition de M. Miller avait quelque peu fléchi au cours de leurs derniers entretiens. Le colonel nous a informés qu'il y aurait lundi prochain une première réunion du Conseil exécutif organisé provisoirement en Comité d'organisation. Je suis disposé, nous a-t-il dit, à poser votre question au Conseil exécutif, mais je vous préviens que M. Hymans sera sans doute hostile. Ayant appris que M. Ador était dans les meilleurs termes avec le Ministre des Affaires Etrangères belges, il lui a conseillé d'aller l'entretenir de notre neutralité avant la séance de lundi. Si cet entretien peut avoir lieu et si l'issue en est favorable, j'en informerai le colonel House qui demandera alors au Conseil exécutif provisoire de nous donner, sous une forme ou sous une autre, les assurances sollicitées.

Comme vous le voyez, ces divers entretiens, sans être positivement décourageants, nous laissent cependant dans le doute et l'incertitude. La bonne volonté ne manque certes pas à notre égard. Mais notre demande d'assurance positive est de celles auxquelles il est très difficile de répondre sans réserves. Il serait très regrettable, à mon sens, si le Conseil fédéral s'étonnait outre mesure du fait qu'à cet égard M. Ador ne peut rapporter que l'écho de déclarations verbales. Peut-être obtiendrons-nous encore quelques déclarations écrites et formelles. Mais pour ma part j'en doute et j'espère que vous n'en serez pas trop découragé.

Le colonel House, à qui nous avons fait part de l'idée de Cecil, ne croit pas que Drummond puisse parler avec autorité. Son avis, nous dit le colonel House, ne

pourra être que le reflet de celui de Cecil que vous connaissez déjà. Le reste de la conversation a été consacré à la Croix-Rouge Internationale. M. Davison avait prié le colonel House d'intervenir auprès de M. Ador en faveur de sa ligue. A nos objections, le colonel House a répondu que l'exclusion de l'Allemagne ne serait que temporaire pour la Croix-Rouge comme pour la Société des Nations. Je crains bien que la Ligue des Croix-Rouges se constituera telle que M. Davison la désire et malgré toutes nos objections.

ANNEXE

E 2001 (B) 1/83

ENTRETIEN DE M. ADOR AVEC M. CLEMENCEAU (28 AVRIL 1919)⁶

En entrant, M. Ador remercie M. Clemenceau de la bienveillance avec laquelle la France a toujours envisagé les questions qui concernent la Suisse; il est assuré que la Suisse peut toujours compter sur le concours de la France et il lui en exprime sa reconnaissance; il a tenu à venir lui-même aujourd'hui au moment où la conférence plénière va statuer sur la Ligue des Nations pour lui exposer très franchement le point de vue de la Suisse. Le Conseil Fédéral désire pouvoir présenter aux Chambres et ensuite au peuple suisse qui, en vertu de nos institutions démocratiques, doit prononcer en dernier ressort, les conditions dans lesquelles la Suisse pourrait entrer dans la Société des Nations. M. Ador demande ensuite si l'on peut considérer l'attribution du siège à Genève comme définitive; il a très bien compris que la France, voisine de la Belgique, ait dû donner son vote à Bruxelles mais après la décision de la Commission qui s'est prononcée en faveur de Genève, décision qui a été rendue publique et que le peuple suisse a accueillie avec une grande satisfaction, un vote contraire de la conférence ferait une grosse déception.

M. *Clemenceau* répond que, personnellement, il fut toujours favorable à Genève; il ne pense pas que la question du siège donne lieu à une grande discussion cet après-midi.

M. *Ador* demande si c'est le Président Wilson qui introduirait la question ou si c'est lui, M. *Clemenceau*, comme président de la Conférence, qui soumettrait à celle-ci la ratification de la décision de la Commission.

M. *Clemenceau* n'a pas répondu très nettement sur ce point parce qu'il a tout de suite indiqué l'ordre du jour: La séance débutera par un discours de Léon Bourgeois, puis viendra la discussion d'un amendement Borden sur la législation internationale du travail. M. Wilson vient de faire savoir qu'il présenterait Drummond comme secrétaire général et demanderait de désigner les quatre délégués non représentés d'une façon permanente. Du reste M. *Clemenceau* considère la Société des Nations comme un enfant qui naît et auquel il manque des organes vitaux.

M. *Ador* dit qu'il y a dans le projet une stipulation qui interdit aux neutres de faire des réserves lors de leur entrée dans la Société des Nations; mais il y a, en revanche, un article 21 dont il a obtenu la communication ce matin et qui est ainsi conçu:

Art. 21: «Ce Pacte ne porte aucune atteinte à la validité de conventions internationales, tels que des traités d'arbitrage ou des ententes régionales telles que la doctrine de Monroe pour assurer le maintien de la paix.»

Il est absolument nécessaire que le Conseil Fédéral soit entièrement au clair quant à la portée de cet article. M. Ador ne pense pas qu'il puisse être interprété uniquement en faveur de l'Amérique et de la doctrine de Monroe. Il aimerait savoir si la Suisse en adhérant à la Société des Nations ne pourrait pas déclarer qu'elle interprète cet article comme une reconnaissance formelle des conven-

6. *Ont assisté à l'entretien MM. Dunant, Dutasta et Rappard. En tête du document, rédigé par Dunant, il y a l'inscription manuscrite: Relu aujourd'hui. 19. 2. 1929. Motta.*

tions internationales pour le maintien de la paix qui ont proclamé la nécessité de la neutralité de la Suisse comme étant dans l'intérêt de l'Europe. Cette neutralité, nécessaire au point de vue de la constitution intérieure de la Suisse, qui groupe en un seul état des populations de langues et de races diverses, est considérée par le peuple suisse comme une des bases essentielles de son existence.

M. *Clemenceau*: Cela va sans dire, vous êtes une Société des Nations en petit et, pour ma part, je considère qu'il n'y aurait aucune objection à ce que dans la future Société des Nations, l'état de choses actuel soit maintenu.

M. *Ador* a remarqué que la Suisse était prête à assumer toutes les charges économiques; que sa situation géographique, au centre de l'Europe, l'exposait à de bien plus graves dangers que d'autres membres de la Ligue. La Suisse rendra à la Ligue un important service en défendant ses frontières qui se prêtent mal, du reste, pour une offensive venant de l'Est. Il a fait observer aussi combien il était dans l'intérêt de la Société des Nations que l'intégrité du territoire du pays qui a le siège soit assurée.

M. *Clemenceau* a répondu qu'il partage entièrement cette manière de voir; La Suisse pourra se baser sur cette interprétation de l'article 21 lorsqu'elle déclarera qu'elle veut entrer dans la Société des Nations et M. *Clemenceau* a spécifié qu'il ne s'agit pas d'une réserve.

M. *Ador* a remercié M. *Clemenceau* de ses déclarations de nature très rassurante à l'égard de la Suisse et a ajouté qu'il était heureux d'en faire état au Conseil Fédéral.

Il a demandé si c'était aujourd'hui bien la séance définitive pour la constitution de la Société des Nations.

M. *Clemenceau* a répondu: Oui. Il y aura encore une séance plénière pour communiquer les conditions de paix le matin où elles seront remises aux Allemands. M. *Clemenceau* continue: Les nouvelles que nous avons reçues jusqu'à aujourd'hui laissent croire que les Allemands ne signeraient pas. Maintenant, nous avons l'impression qu'ils signeront. Du reste, nous avons des troupes dans les faubourgs de Francfort qui ne demandent pas mieux que d'entrer dans cette ville riche et, s'il le faut, nous irions jusqu'à Berlin.

M. *Clemenceau* a ensuite parlé des Italiens: Ces gens ne sont vraiment pas raisonnables, ils ont Trieste, Trente, le Tyrol. – Du reste, je ne sais ce qu'ils en feront car il est allemand –. La presse française est un peu fautive; l'opinion publique en France n'est pas favorable aux Italiens.

M. *Clemenceau* a encore demandé à M. *Ador* s'il était préoccupé du 1er mai en Suisse.

M. *Ador* a répondu que non.

M. *Clemenceau* a répliqué: Croiriez-vous qu'en France les travailleurs se figurent honorer le travail en se croisant les bras? J'aurais compris qu'ils travaillent extra pour une œuvre philanthropique quelconque.

M. *Ador* a alors émis l'opinion qu'il serait bon de faire de la Pologne et de la Roumanie un barrage de Dantzig à la Mer Noire pour empêcher le bolchevisme d'avancer.

M. *Clemenceau* a abondé dans ce sens.

L'entretien s'est terminé par des remerciements adressés par M. *Ador* à M. *Clemenceau* pour les paroles si rassurantes que ce dernier venait de prononcer et M. *Ador* a dit combien la Suisse espérait pouvoir toujours compter sur sa voisine occidentale ...

En allant à la rue St. Dominique avec M. *Dutasta*, ce dernier a confirmé que M. *Clemenceau* était très favorable à Genève et a ajouté que lui personnellement considérait le choix de Genève comme assurant la neutralité de la Suisse.